



ÉVÈNEMENT

Visite de l'unité de méthanisation Garonne Biogaz

Vendredi 7 juin 2024

Commune Le Pin (82)

Un évènement coorganisé par :





Programme visite unité Garonne Biogaz

Programme :

9h 30 : Accueil – Café, viennoiserie

10h00 – 10h50 : Séquence Introductive

Accueil :

Thomas PAGLIARIN, Président SAS Garonne Biogaz,

Stefan RATTO, Maire de LE PIN

Jacques GAYRAL, Président SDE82

Patrice GARRIGUES, Conseiller Régional,

REGION OCCITANIE

ADEME OCCITANIE

AREC – CRGV

TEREGA– GRDF

10h50 : A la découverte du site GARONNE BIOGAZ

11h00 – 12h30 : Visite du site GARONNE BIOGAZ

12h30 – 14h00 : Cocktail déjeunatoire





ÉVÈNEMENT

Region Occitanie



Actions de la Région sur le tri à la source des biodéchets

Visite du site de méthanisation
GARONNE-BIOGAZ

Le Pin (82)



Les acteurs
de l'économie circulaire
en Occitanie

Définitions

Biodéchets (selon l'Article L541-1-1 code de l'environnement) :

- Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc
- Les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail,
- Les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires

En résumé, les déchets verts et les déchets de cuisine et de table



== déchet **ressource** : composée à **90 % d'eau**, et représentant **30 % du volume des ordures ménagères**, cette matière n'a pas lieu d'être enfouie, ni incinérée



Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Source : MODECOMTM 2017 – Campagne nationale de caractérisation des DMA – ADEME

Objectifs en Occitanie

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets



Adopté par les élus du Conseil Régional le 14 novembre 2019

Décline au niveau régional les objectifs ambitieux de la Loi TECV de 2015 et Loi AGEC de 2020 en termes de réduction de tonnages de déchets produits, d'augmentation de la valorisation et de limitation des capacités d'élimination des déchets résiduels pour une période de 12 ans (2019-2031)

Objectifs régionaux du PRPGD

Diminution de la part des biodéchets présente dans les OMR de :
-50 % en 2025 par rapport à 2015 (soit -37 kg/hab.an) → **-13% d'OMR**
-61 % en 2031 par rapport à 2015 (soit -44 kg/hab.an) → **-16% d'OMR**

Limiter la prise en charge de déchets verts par le service public :
-20% pour 2025 → 63 kg/hab/an
-25% pour 2031 → 59 kg/hab/an

= 1/3 des OMR → Estimation du gisement de biodéchets en Occitanie en 2021 : 432 000 t ou 74 kg/hab/an

Le tri à la source des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les **collectivités** à compétence gestion déchets doivent obligatoirement proposer aux habitants **des solutions de tri des biodéchets à la source afin qu'ils soient valorisés.**

Via une gestion de proximité

compostage domestique individuel
compostage partagé
pour un retour au sol

Et / Ou

Via une collecte séparée

En porte à porte ou point apport volontaire
pour un retour au sol
(compostage) ou **méthanisation**



Individuel



Partagé



Kiosque à broyat



PAP
(= Porte à porte)



PAV
(= Point d'Apport Volontaire)

Les exutoires

Valorisation matière

→ Plateforme de compostage

Ou

Valorisation énergétique

→ Méthanisation



- Plateforme de compostage industrielle
- Micro-plateforme de compostage en bout de champ
- ...





Boîte à outils – Prévention et gestion des biodéchets

Des financements :

AAP Biodéchets ADEME-Région 2019-2022 :

Près de 70 EPCI et plus de 120 opérations accompagnés : schéma territorial pour définir sa stratégie de déploiement du tri à la source des BD, prévention et gestion de proximité, collecte séparée des BD, plateforme de compostage, unité de valorisation.

- [ADEME Fonds Vert 2024 biodéchets et Fonds EC](#)
- [Aides Région EC et déchets](#)
- [FEDER](#) (OS2.6 : [fiche action 1](#) / [fiche action 2](#))



Des centres de ressources à la disposition des territoires et des acteurs privés de la filière :



Accompagnement technique :

Organisation de rencontres techniques :

11/05/2023 : [Prévention et gestion des déchets verts](#)

04/07/2023 : [Collecte séparée BD et traitement](#)

23/11/2023 : Journée gaz vert - méthanisation

Lancement en octobre 2023 du Biodéchets Tour Occitanie :

12/10/2023 : [Compostage en établissement \(Lycée Lunel / RCCO\)](#)

07/10/2023 : [Plateforme de compostage SPA3 \(SMTD65\)](#)

29/02/2024 : [Micro-plateforme de compostage en bout de champ \(SCOP Les Mains sur Terre\)](#)

29/05/2024 : Collecte séparée des biodéchets (CCHT)

[FAQ sur la réglementation biodéchets](#) – enjeux sanitaires et environnementaux, actualisation 2^{ème} semestre 2024

Une communauté Gestion des biodéchets



Bilan des opérations biodéchets en Occitanie

Bilan à fin 2023 des EPCI ayant mis en place **une initiative de solution de tri à la source.**

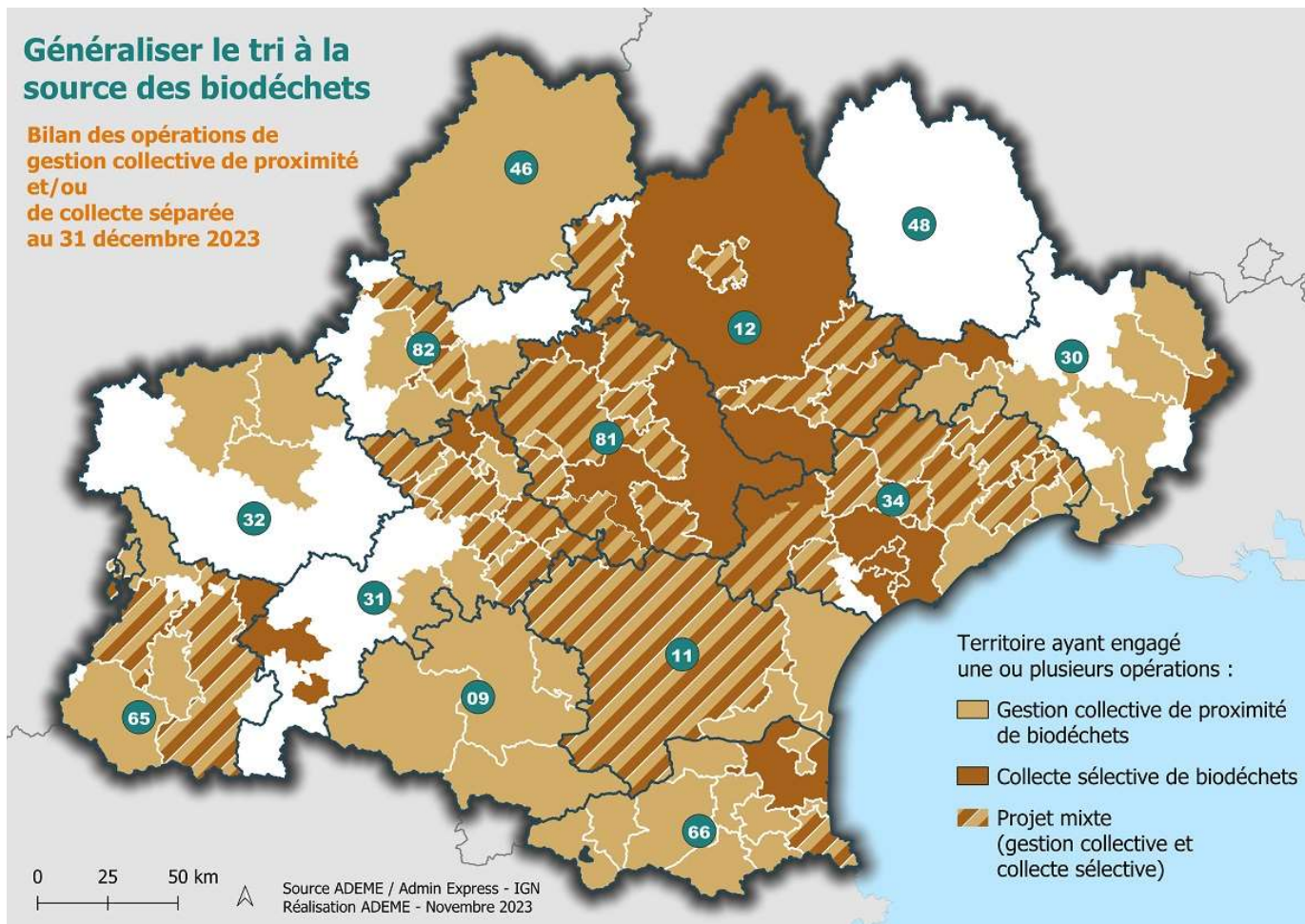
Données 2021 : 25% de la population desservie

- **17 %** des habitants d'Occitanie étaient équipés d'un **composteur individuel** (distribué par l'EPCI)
- **2 %** de la population régionale couverte par une solution de **compostage collectif**
- **6 %** de la population est couverte par de la **collecte** des biodéchets des ménages (hors collecte des gros producteurs)

Loi AGECE (art.88) :
Généralisation tri à la source
des biodéchets au 01/01/2024

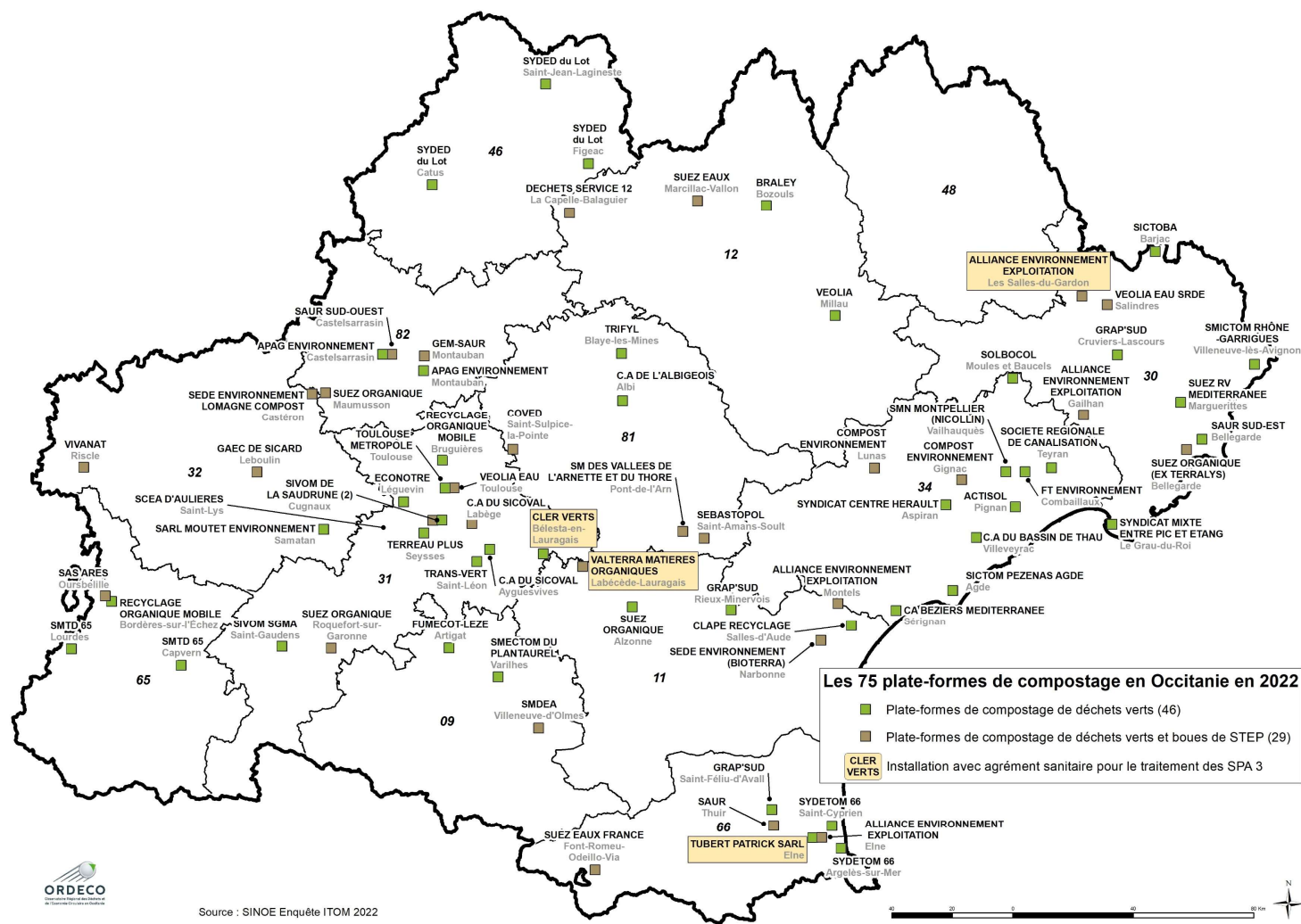
Généraliser le tri à la source des biodéchets

Bilan des opérations de gestion collective de proximité et/ou de collecte séparée au 31 décembre 2023



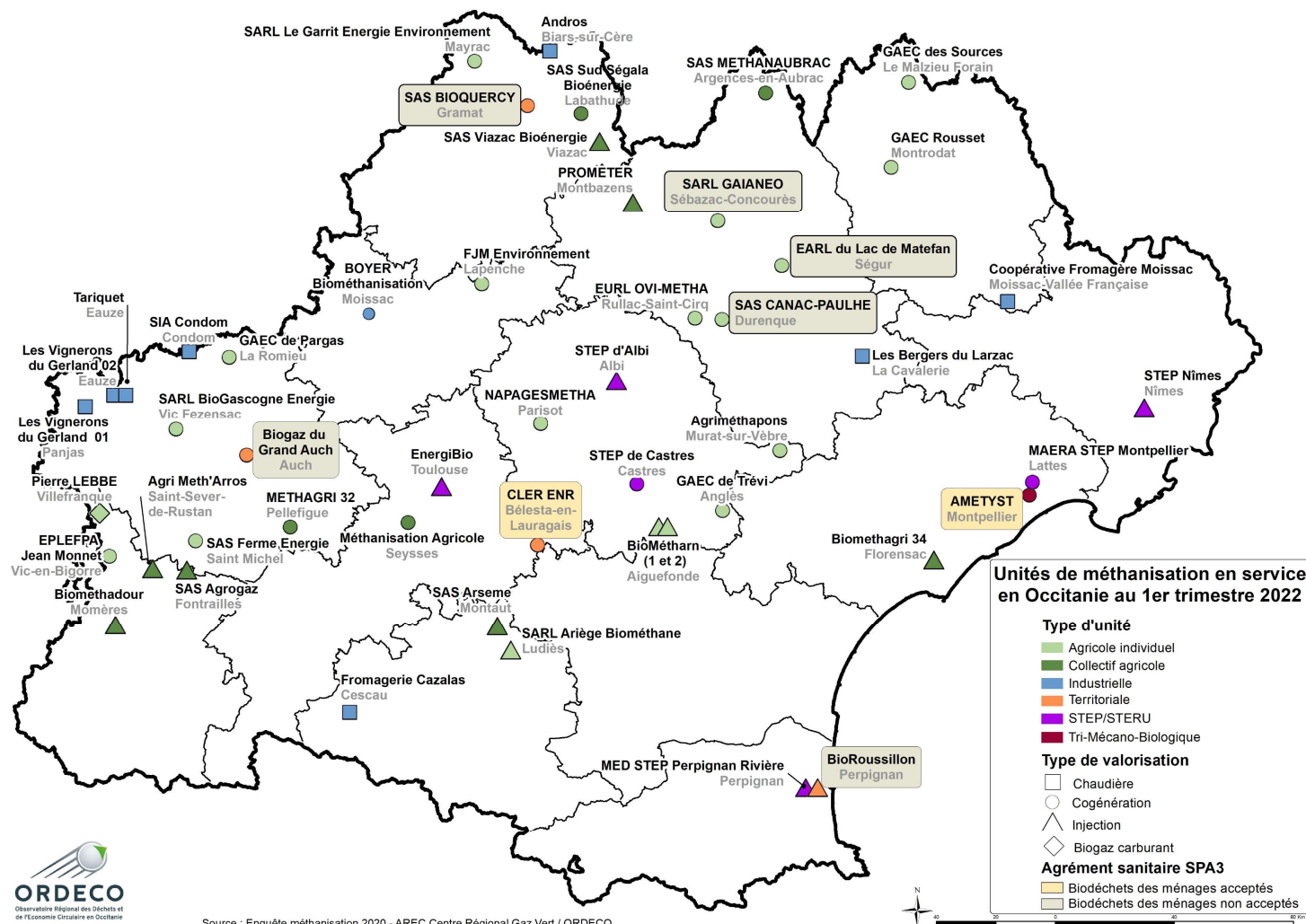
Les plateformes de compostage d'Occitanie

Sur les 75 plateformes de compostage d'Occitanie référencées en 2022, seules 4 détiennent l'agrément sanitaire « SPA3 » pour le compostage des déchets alimentaires.



Les unités de méthanisation d'Occitanie

Sur les 50 unités de méthanisation en fonctionnement en Occitanie en 2022, **8 détiennent l'agrément sanitaire « SPA3 » pour le compostage des déchets alimentaires.** Parmi ces 8 unités, seules **2 prennent actuellement les déchets alimentaires produits par les ménages.**





STRATEGIE REGIONALE METHANISATION

❑ AXE 1 : Définition des ZAEnR (loi APER)

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Eléments de calendrier : tenue des GT thématiques, CRE de validation, prochaines étapes

❑ AXE 2 : Mission de planification de la filière méthanisation en Occitanie

❑ AXE 3 : Poursuite des travaux de la Région autour de la feuille de route « Agriculture à énergies positives »



ÉVÈNEMENT

ADEME Occitanie





ÉVÈNEMENT

Centre Régional Gaz Verts



Pourquoi faire appel au CRGV?

- Un guichet unique d'informations et de conseils: démarches, aides, prestataires...
- Un service gratuit et neutre initié et financé par la Région et l'ADEME coordonné par l'AREC en lien avec tous les partenaires de la filière
- Un centre ouvert à tous les porteurs de projets, acteurs des territoires: collectivités, élus, associations...



Un accompagnement technique et financier à toutes les étapes de votre projet de méthanisation

1. Sollicitation du CRGV pour pré-analyse de votre projet et présentation des démarches existantes



2. Etudes et faisabilité avec appui du CRGV aux comités de pilotage et rendus d'études

3. Aide à la décision et accompagnement du CRGV pour informer les parties prenantes du territoire



4. Appui à la consolidation technique et économique de votre projet, accompagnement auprès de l'AMO, des financeurs et des administrations compétentes



5. Mise en fonctionnement: votre unité en exploitation pourra bénéficier d'un suivi du CRGV et alimentera les retours d'expérience bénéficiant à l'ensemble de la filière



**CENTRE
RÉGIONAL
GAZ VERTS
OCCITANIE**

Contacts

Votre référent CRGV:



Philippe Pouech - 06 80 23 69 55
philippe.pouech@arec-occitanie.fr



Audrey Martiel Passama -
audrey.martielpassama@ademe.fr



Lionel Barthe -
lionel.barthe@laregion.fr

Plus d'infos

www.arec-occitanie.fr/centre-regional-gaz-verts-en-occitanie.html

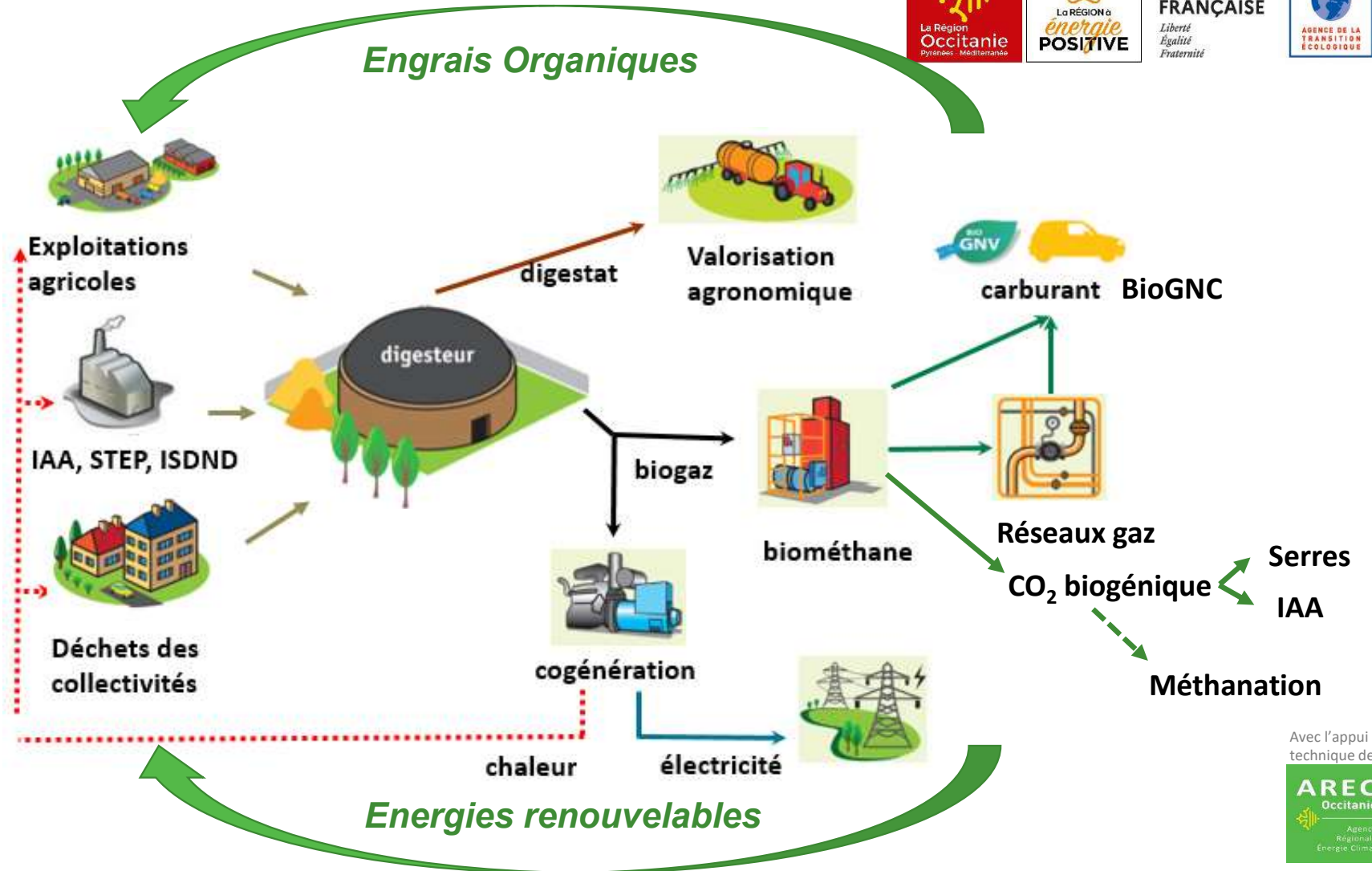
Une économie circulaire



Photosynthèse



Biomasse



Evolution de la production d'énergie depuis 2018

59 unités en exploitation :

- 50% en cogénération
- 35% en injection
- 15% en chaleur
- 65% unités agricoles

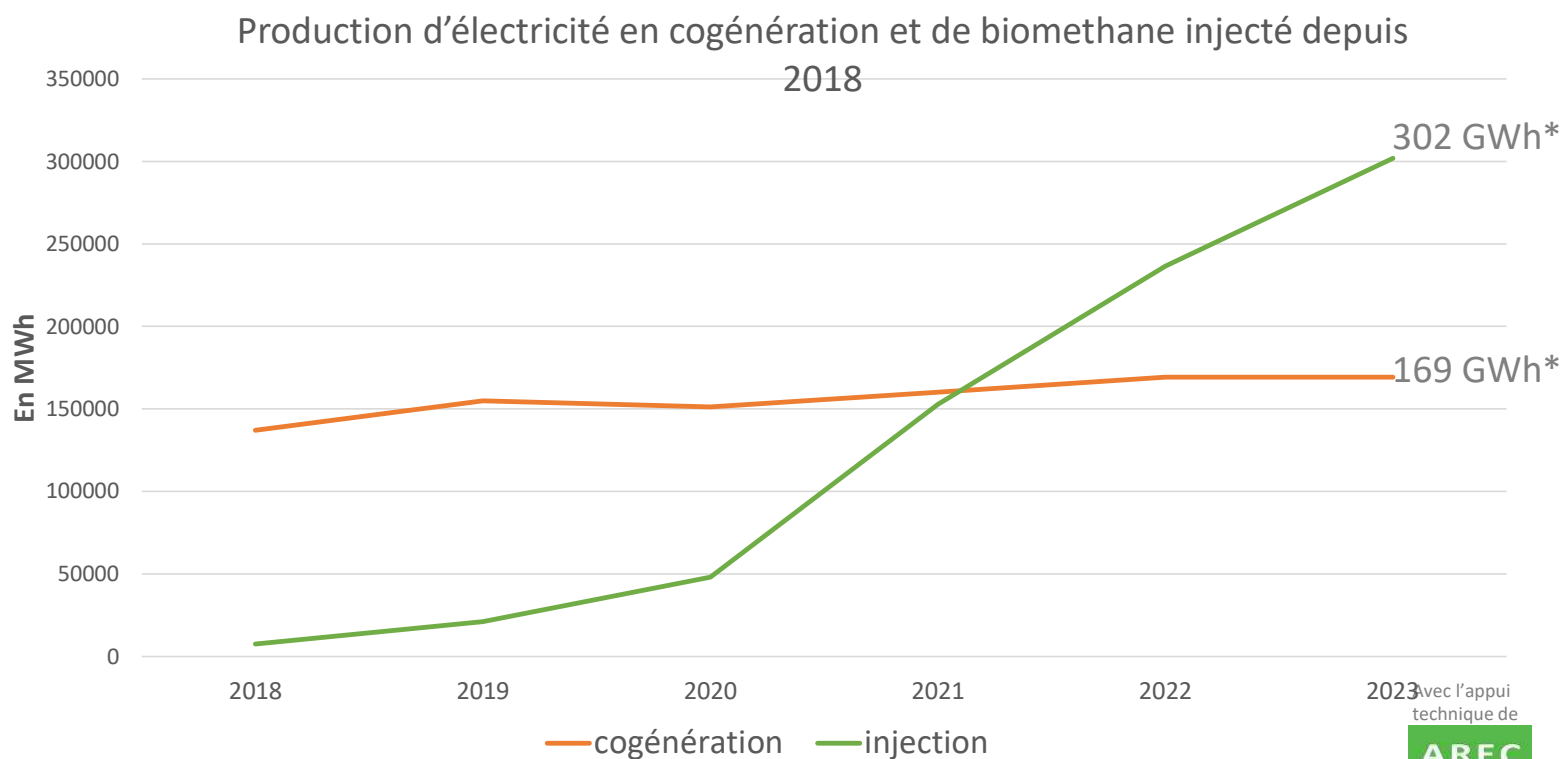
Projets en construction :

4 unités +34 GWh en 2024

Projets en développement :

18 unités -295 GWh

Données CRGV au 18/01/2024

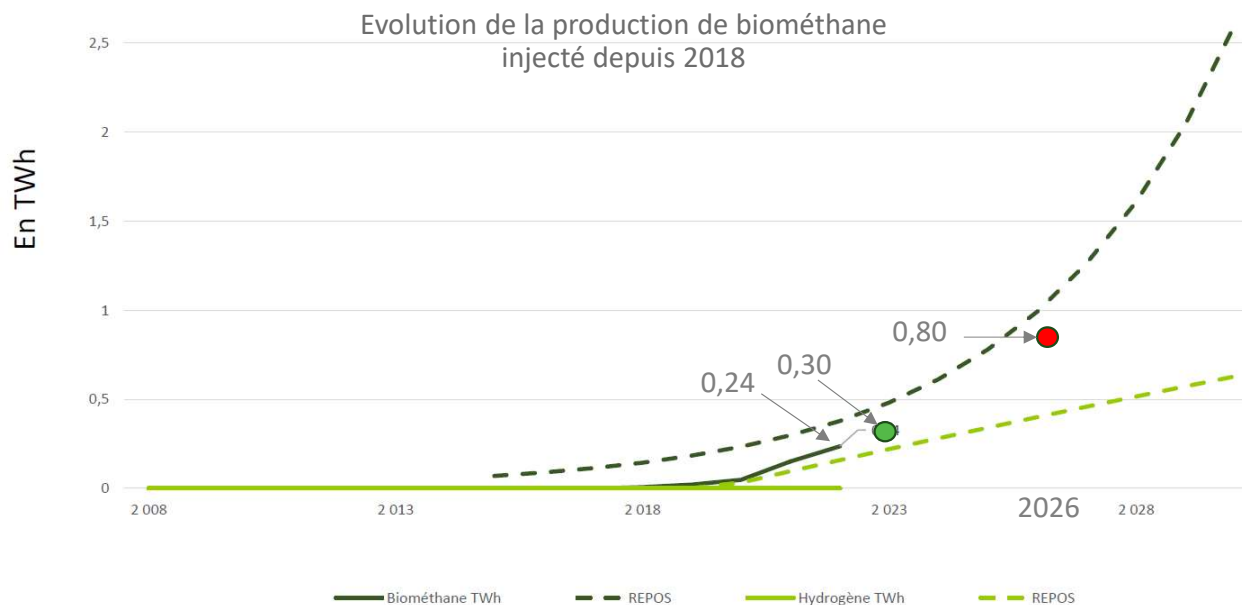


*estimation au 18/01/2024, validation 1^{er} trimestre avec données opendata ODREE

L'évolution de la production de biométhane en Occitanie

Scénario Région à Energie Positive

Production EnR 2050 : 78 TWh/an
Production biométhane 2050 : 8,5 TWh/an



Clé réussite : Acceptabilité

Modèle développement :

Gisement maîtrisé >70%

Modèle 10000t à 20000t

Individuel/Petit collectif

Foncier « optimisé » : proche
réseau/ gisement/ SAU épandage
BP consolidé

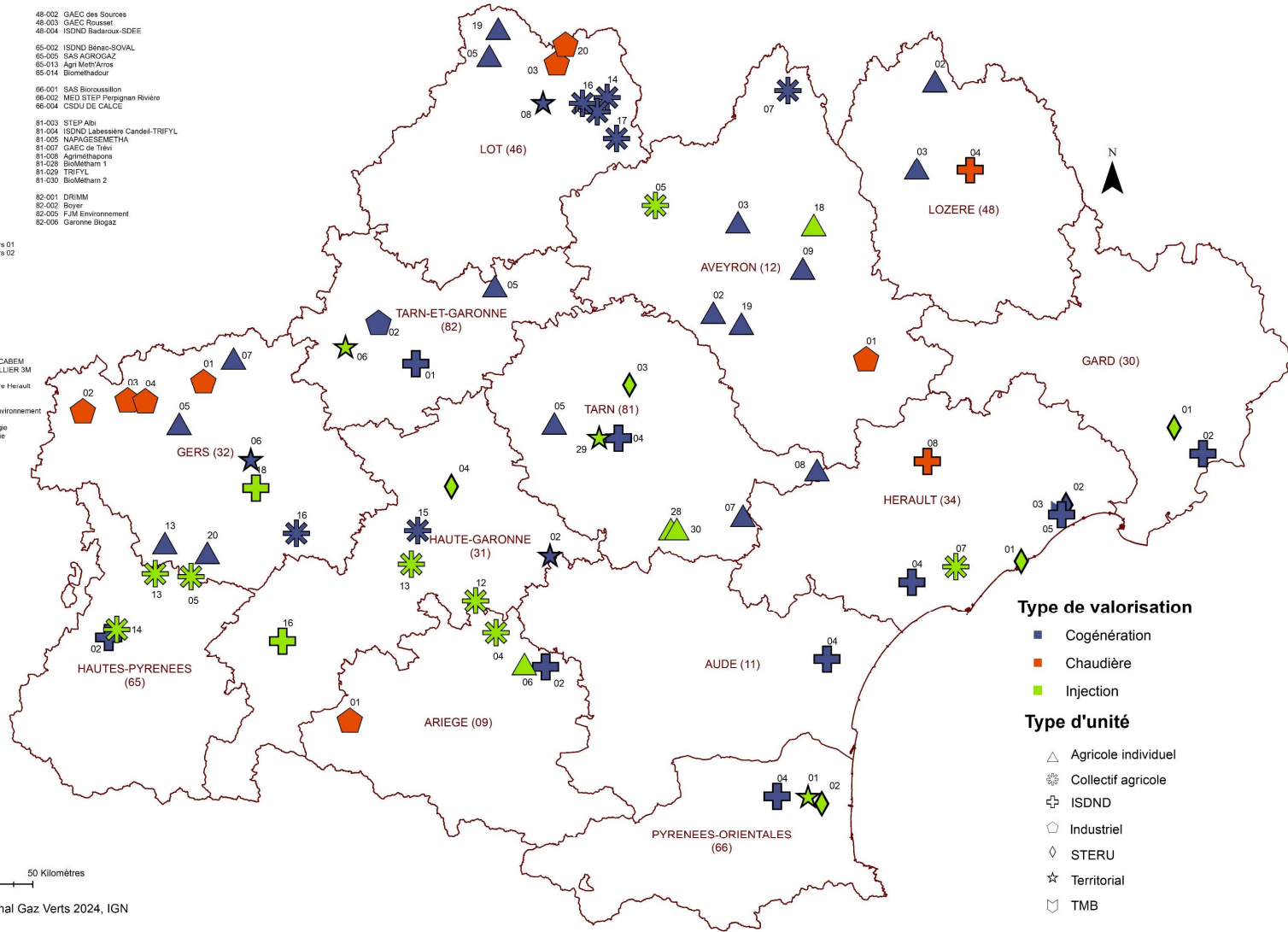
Hors réseau gaz : **BioGNC**, gaz
porté, autoconsommation (IAA)

STEP urbaines
Industriels sur ZA

Avec l'appui
technique de

Installations de méthanisation en fonctionnement avec valorisation du biogaz en Occitanie (Mai 2024)

09-001 Fromagerie Cazalis	48-002 GAEC des Sources
09-002 CSDU de Berbez	48-003 GAEC Roussel
09-004 SAS Arsem	48-004 ISDND Baderoux-SDEE
09-006 SARL Arège Biométhane	65-002 ISDND Bénac-SOVAL
11-004 ISDND Lambert	65-005 SAS AROGOLZ
12-001 Les Bergers du Larzac	65-013 Agri Meth'Arros
12-002 EURL Ovi-méth	65-014 Biométhadour
12-003 SARL Gaiand	66-001 SAS Bioroussillon
12-005 Prometeo	66-002 MIEJ STEP Prognan Rivière
12-007 SAS Methanaubrac	66-004 CSDU DE CALCE
12-009 EARL du Lac de Matefan	81-003 STEP Abi
12-018 SAS CC Métha	81-004 ISDND Labessière Candel-TRIFYL
12-019 SAS Caneas-Paule	81-005 MAPASSEMETHA
30-001 STEP Nimes	81-007 GAEC de Trevi
30-002 ISDND Belegarde	81-008 AgriMéthapons
31-002 CLER ENR	81-009 BioMétham 1
31-004 EnergiBo	81-029 TRIFYL
31-012 SAS Biogaz d'OC	81-030 BioMétham 2
31-013 SAS Methalouge	82-001 DRMM
31-015 Méthanisation agricole	82-002 Boyer
31-016 SYVOL Lioeur	82-005 FJM Environnement
32-001 SIA Condom	82-006 Garonne Biogaz
32-002 Caves et Vignobles du Gers 01	
32-003 Caves et Vignobles du Gers 02	
32-004 Tarquet	
32-005 GAEC de Baillon	
32-006 Biogaz du Grand Auch	
32-007 GAEC de Fargas	
32-013 GAEC de Phalange	
32-018 METHAGRI 02	
32-020 SAS Ferme Energie	
34-001 STEU Sete	
34-002 MERA STEP Montpellier	
34-003 AMETYST	
34-004 ISDND St Jean de Libron-CABEM	
34-005 ISDND du Trié-MONTELLIER 3M	
34-007 Biométhagri 34	
34-008 ISDND Bournot-3M Centre Hérault	
46-003 Fromagerie Verdier	
46-005 SARL Le Garin Energie Environnement	
46-008 SAS Bioquery	
46-014 SAS Haut Ségala Bioénergie	
46-015 SAS Sud Ségala Bioénergie	
46-016 SAS Limarge Bioénergie	
46-017 SAS Viasac Bioénergie	
46-019 SAS Fouchenergies	
46-020 ANDROS	



0 12,5 25 50 Kilomètres

Source : Centre Régional Gaz Verts 2024, IGN



ÉVÈNEMENT

TEREGA GRDF



Les infrastructeurs gaziers en France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

Des **activités régulées et contrôlées** par la Commission de Régulation de l'Énergie et la DGEC et soumises au code de l'énergie

3 Activités gazières principales régulées

transport



stockage



distribution



- a une **mission de Service Public**
- **n'a pas le droit** de produire ou de vendre de l'énergie
- propose des infrastructures pour **transporter et stocker du gaz**
- est **propriétaire** de ses infrastructures



- a une **mission de Service Public**
- **n'a pas le droit** de produire ou de vendre de l'énergie
- propose des infrastructures pour **distribuer du gaz**
- est sous un régime **de concession**

TEREGA et GRDF ont pour ambition d'accélérer le développement des gaz renouvelables au coeur des territoires, et de décarboner l'industrie et la mobilité



Une infrastructure gazière



Des productions

Une production des gaz renouvelables optimisée au maximum de sa capacité



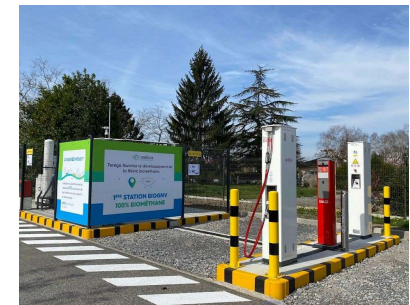
Des infrastructures

Des infrastructures pour relier les deux avec des réseaux de distribution et de transport et du stockage



Des usages

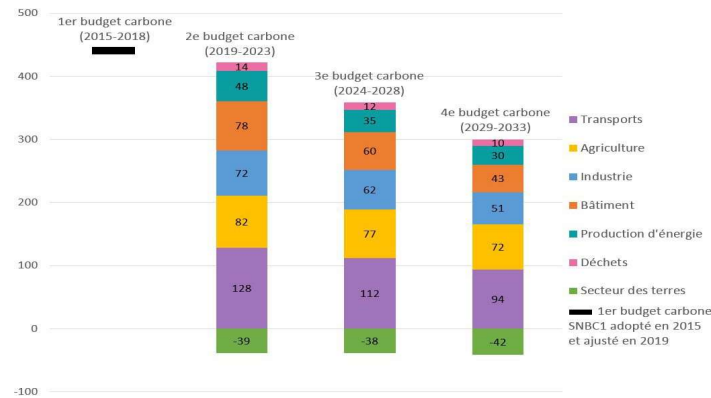
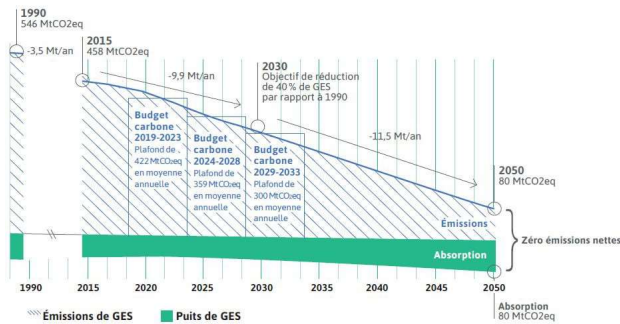
Une livraison des gaz répondant aux variations de consommation des usages



Teréga et GRDF s'inscrit dans la trajectoire de réduction GES France sur le transport et programmes de mise en oeuvre

La France dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone se donne comme objectif d'atteindre 0 émission de GES à l'horizon 2050

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO2eq. Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone))



La décarbonation passe par la mise en place d'un mix énergétique. Celui-ci est à planifier dans les territoires en fonction de leur potentiel (solaire, hydroélectricité, biomasse, éolien) et des opportunités (production, industrie, logistique transport, tertiaire,.....)

Définition des Zones d'Accélération d'EnR

Les collectivités sont les acteurs de la transition énergétique dans leur territoire

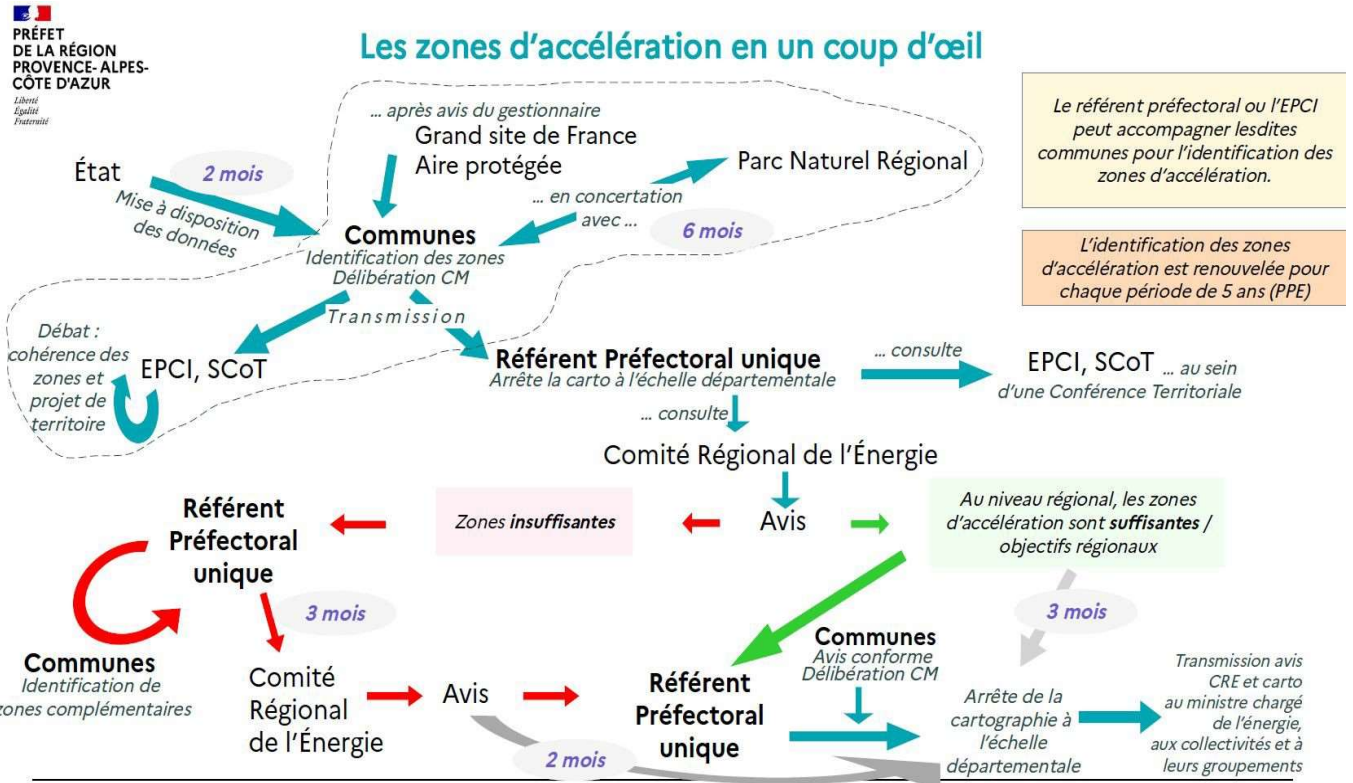
loi relative à l'accélération des énergies renouvelables



Communes : Définition des Zones d'Accélération d'EnR
Préfectures : Désignation d'un référent préfectoral unique au niveau des départements

Création des Comités Régionaux de l'Énergie chargée de favoriser la concertation sur les questions relatives à l'énergie en particulier avec les collectivités territoriales

TEREGA et GRDF siègent dans les CRE et COP NA et Occ.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Des partages pour générer une synergie

Fournit des données

- quantité d'énergies livrées
- implantation des infrastructures

Propose un accompagnement

- pédagogique auprès des élus et de la population
- technique sur le développement des gaz renouvelables et de leurs écosystèmes

Une synergie pour remplir les objectifs de la transition énergétique dans les territoires au travers

- d'une valorisation du potentiel énergétique des territoires
- une anticipation et une optimisation des infrastructures pour répondre aux besoins de logistique, de la production des gaz renouvelables mais aussi de la consommation des énergies

Fournit des données au travers des

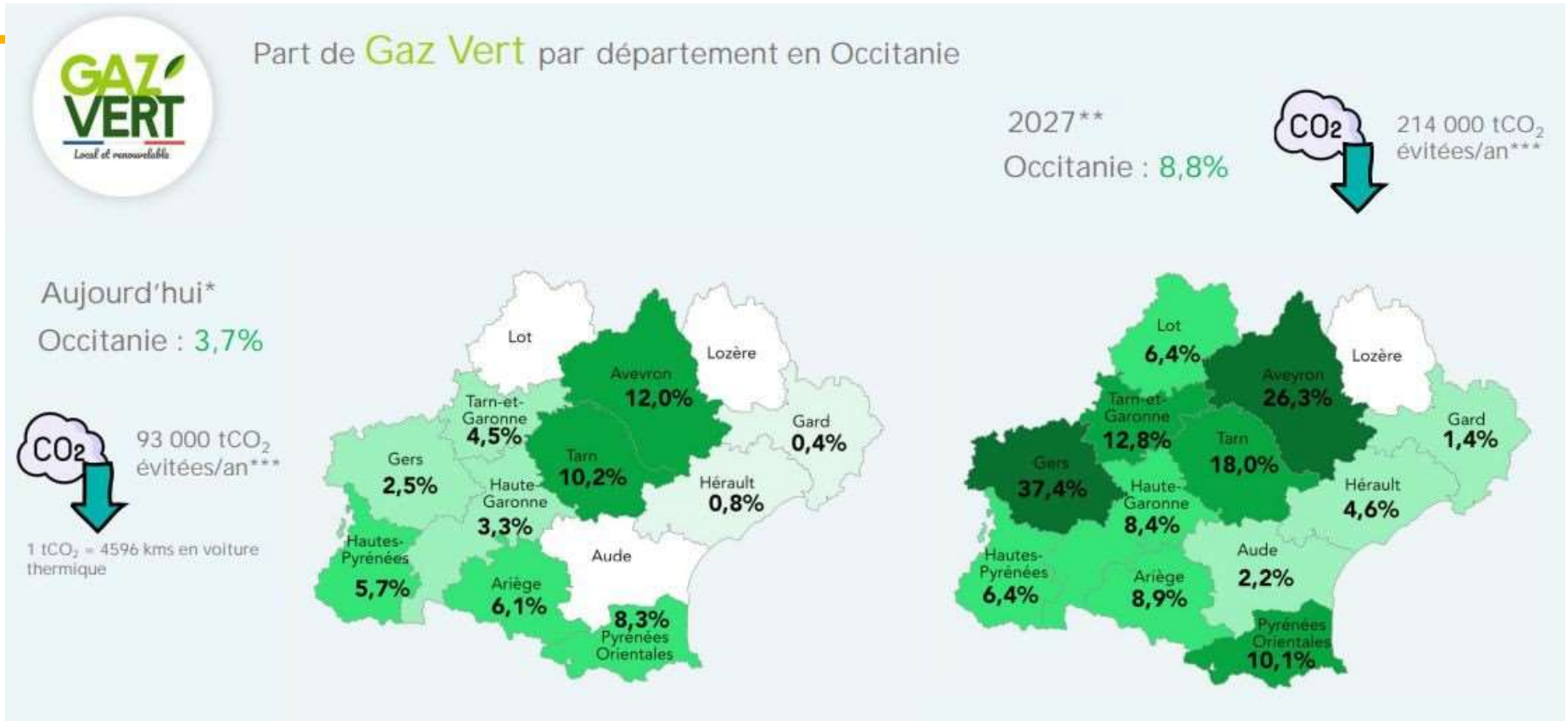
- PLU et PLUi
- ZAEnR
- PCAET



Communes, EPCI
et services de
l'Etat



Près de 3,7% de gaz vert en Occitanie et 8,8% en 2027



4,5% de gaz vert en Tarn-et-Garonne



Chiffres au 13 mai 2024